

Vendredi 13 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan communal de sauvegarde Point presse n°1 - 11h

Gil Avérous, Maire de Châteauroux a réuni à 7h ce vendredi 13 mars 2020, le comité de direction générale (CODIR) et les élus plus particulièrement concernés, pour évoquer la situation liée au Coronavirus (COVID-19).

Écoles

Conformément aux annonces du président de la République, les écoles, les crèches et les accueils de loisirs de la Ville de Châteauroux (sauf l'activité des assistantes maternelles employées par la Ville) sont fermés au moins pour les quinze prochains jours à partir de ce lundi 16 mars 2020. Les parents sont invités à s'organiser pour trouver une solution de garde.

Bâtiments accueillants du public

Les établissements accueillant du public seront également fermés à partir dès samedi 14 mars : Conservatoire à rayonnement départemental, École municipale des Beaux-arts, piscines de Châteauroux, le réseau des bibliothèques, le musée Bertrand, Équinoxe et MACH 36, ainsi que tous les équipements sportifs (gymnase, stade, etc.).

L'hôtel de ville reste accessible aux jours et heures d'ouverture habituels. Nous invitons les habitants à effectuer le plus de démarches en ligne.

Personnes âgées isolées et en établissement

La Maison des seniors sera fermée au public à partir de ce lundi 16 mars 2020 également (annulation des animations), mais le personnel reste mobilisé au service des personnes vulnérables. Une réunion sera organisée cet après-midi par le CCAS afin de mettre en place les dispositions nécessaires auprès des vulnérables limitant leurs déplacements et des personnes isolées : portage de repas à domicile, de médicaments, courses, etc.).

Continuité du service public

Une solution de garde d'enfants, par petit groupe, va être proposée par la collectivité pour le personnel soignant de la Ville, des établissements de santé et de personnes âgées et les agents indispensables au fonctionnement de la collectivité.

CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 35 40

www.chateauroux-metropole.fr

Élections

Les électeurs et électrices castelroussins sont appelés à venir participer au scrutin du 15 mars 2020 pour renouveler les élus de la Ville de Châteauroux et de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Dans le contexte particulier de l'épidémie de coronavirus covid-19, ces élections sont organisées de manière à garantir le bon déroulement de ce grand rendez-vous démocratique, tout en prenant les mesures permettant de protéger les électeurs et de limiter les risques de propagation du virus.

La Ville de Châteauroux va ainsi mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Mise en place dans chaque bureau de vote d'un point de lavage des mains avec un gel hydro-alcoolique pour les électeurs, et de flacons mis à disposition des membres du bureau.
- Affichage visible des consignes de Santé publique France et du Ministère de l'Intérieur.
- Mise à disposition de plusieurs stylos pour signer la feuille d'émargement ; ceux-ci seront nettoyés régulièrement, ainsi que toutes les surfaces de contact (tables, urne, tablettes des isolements...).
- Mise en place dans chaque bureau de vote, lorsque c'est possible, d'un marquage au sol permettant d'indiquer aux électeurs une distance d'un mètre environ à maintenir entre eux.
- Nettoyage renforcé des bureaux de vote à l'issue du scrutin.

Il est également conseillé aux électeurs de suivre les consignes suivantes :

- Pour les plus vulnérables, avoir recours au vote par procuration lorsque cela est possible.
- Avoir recours à domicile, avant et après le vote, à un lavage de mains méticuleux.
- Venir au bureau de vote avec son propre stylo à l'encre indélébile, de couleur bleue ou noire.
- Utiliser de préférence les bulletins de vote reçus à domicile avec la propagande électorale.
- Utiliser la totalité de la plage horaire d'ouverture des bureaux (8h-18h), et éviter les horaires les plus fréquentés (à l'ouverture, en fin de matinée, à partir de 16h), pour limiter au maximum la formation de files d'attente.
- À l'intérieur du bureau de vote, se tenir à distance des autres personnes et limiter les contacts physiques avec les autres électeurs ou les membres du bureau.

En cas de présence de symptômes, sur prescription médicale, ou pour les professionnels susceptibles d'entrer en contact avec le virus, et uniquement dans ces cas précis, le port du masque est recommandé. L'électeur n'est pas tenu d'enlever son masque pour voter, néanmoins, le président du bureau de vote pourra lui demander de montrer son visage quelques instants, si le masque l'empêche de vérifier son identité.

Si les électeurs souhaitent participer au dépouillement, il est recommandé de se tenir à distance de la table de dépouillement et d'éviter la promiscuité.

Dans les EHPAD, une personne référente se tiendra à la disposition des résidents pour établir des procurations.

Prochain point presse à 17h.

Votre contact presse à joindre impérativement dans ce contexte (merci de ne pas joindre les élus directement) :

Alexis Rousseau-Jouhennet

02 54 08 35 40 ou 06 37 84 04 54

alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole

CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 35 40

www.chateauroux-metropole.fr